



# INFO CAPSULE

## LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

### INTRODUCTION

Dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, le **conseil d'établissement de l'école (CÉ)** est appelé à se prononcer sur des dizaines de décisions concernant le fonctionnement de l'école.

L'un de ces pouvoirs concerne la tenue d'activités éducatives. Pour ces activités, tantôt tenues à l'école, tantôt à l'extérieur, l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit ce qui suit :

*« Le conseil d'établissement **approuve** la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école. »*

Les activités éducatives ont un intérêt particulier pour les parents : elles peuvent entraîner des changements à l'horaire habituel des élèves, un déplacement à l'extérieur de l'école ou impliquer une contribution des parents pour leur financement. Malgré l'importance du sujet, l'article 87 LIP ne répond pas à toutes les questions concernant certains éléments importants à considérer dans l'organisation d'une activité éducative.

Aussi, afin de bien jouer leur rôle au sein du conseil d'établissement, les parents peuvent s'interroger sur les sujets suivants :

- ◇ Quelles **activités éducatives** doivent être approuvées par le conseil d'établissement?
- ◇ Quelles **sorties éducatives** doivent être approuvées par le conseil d'établissement?
- ◇ Qui peut proposer de telles activités?
- ◇ Quelles sont les formalités préalables à la tenue de ces activités?
- ◇ Quels sont les éléments à considérer pour la tenue de ces activités?

Le présent **INFO CAPSULE** vise à faire des parents, **des parents « mieux informés »**, **des partenaires** de la décision qui mènera à encadrer les activités organisées au bénéfice des élèves.

**Bonne lecture!**

## Les activités éducatives : ça ne s'improvise pas!

	Activités tenues à l'intérieur des locaux de l'école (activité éducative)		Activités tenues à l'extérieur des locaux de l'école (sortie éducative)	
	À l'intérieur du cadre horaire habituel	À l'extérieur du cadre horaire habituel	À l'intérieur du cadre horaire habituel	À l'extérieur du cadre horaire habituel
Le CÉ doit-il approuver l'activité ou la sortie?	NON	OUI (87 LIP)	OUI (87 LIP)	OUI (87 LIP)
L'activité ou la sortie nécessite-t-elle la tenue d'une activité de financement ou une contribution financière des parents?	Habituellement NON	Habituellement NON	Habituellement OUI	Habituellement OUI
Le CÉ doit-il approuver l'activité de financement ou la contribution financière des parents?	NON, les dépenses sont habituellement assumées par l'école	NON, les dépenses sont habituellement assumées par l'école	OUI, une contribution est habituellement demandée aux parents (94 LIP)	OUI, une contribution est habituellement demandée aux parents (94 LIP)
Exemples	Journée d'olympiades dans la cour d'école — Dîner spécial au gymnase	Soirée culturelle à l'école — Souper en soirée à l'école	Sortie à l'aréna — Sortie à la bibliothèque municipale	Pièce de théâtre ou spectacle en soirée — Sortie à la Ronde ou à l'Aquarium

## Quels sont les principaux éléments à considérer?

NOM DE L'ACTIVITÉ		
LIEU DE L'ACTIVITÉ		
DATE PRÉVUE	DATE ALTERNATIVE	
HEURE DE DÉPART	HEURE DE RETOUR	
TEMPS DE CLASSE REQUIS (EN HEURE)	TEMPS HORS CLASSE REQUIS (EN HEURES)	
NOMBRE D'ÉLÈVES VISÉS	NOMBRE DE SURVEILLANTS SUPPLÉMENTAIRES REQUIS	
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES POURSUIVIS		
MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ		
COÛTS	Transport : Entrée : Suppléance : Autres (préciser) :	<u>Total</u>
FINANCEMENT	Budget de l'école (code budgétaire) : Activité de financement * : Contribution des parents * : Précisions : <small>* Nécessite une approbation par le CÉ</small>	<u>Total</u>
PARENTS	Les parents seront informés de l'activité <input type="checkbox"/> Les parents autoriseront l'activité par écrit <input type="checkbox"/>	

# INFO CAPSULE

## LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES



### LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

Une activité éducative ne s'improvise pas : lorsqu'une activité doit être approuvée par le conseil d'établissement, elle passe habituellement par le processus suivant :

- Élaboration du projet par le personnel
- Présentation du projet à la direction
- Présentation du projet au CÉ (par la direction qui aura prévu les modalités d'organisation du projet)
- Approbation de l'activité par le CÉ
- Autorisation de l'assureur de la CS (lorsque nécessaire)
- Information aux parents (lorsque nécessaire)
- Autorisation des parents (lorsque nécessaire)

### CERTAINES ACTIVITÉS CONSIDÉRÉES À RISQUE

◇ Principales activités considérées à risque par la commission scolaire :

bicyclette  
hockey et dérivés  
natation  
patin sur glace  
patin à roues alignées et dérivés  
ski, planche et dérivés

◇ Principales activités considérées à haut risque par l'assureur de la commission scolaire :

glissade en « crazy carpet »  
glissement sur neige en pneumatique  
alpinisme / escalade de montagne  
bungee / trampoline  
course de « go-kart »  
course cyclisme / course de motocyclette  
parachutisme  
vélo de montagne  
spéléologie  
équitation  
« paintball »  
plongée sous-marine  
rafting / kayak  
traîneau à chien  
SORTIES HORS QUÉBEC

### JE SUIS EN DÉSACCORD : QUELS SONT MES RECOURS?

Vous vous questionnez sur la pertinence ou l'encadrement d'une activité ou d'une sortie éducative? La première étape est de **s'informer**. Les activités et sorties nécessitant un changement à l'horaire habituel des élèves, un déplacement à l'extérieur de l'école ou impliquant une contribution des parents sont habituellement approuvées par le conseil d'établissement. Dans tous les cas, ces activités ou sorties auront été approuvées après discussions.

Les étapes, suggérées sont les suivantes:

- 1) **Communiquer** avec la direction de l'école pour échanger sur la problématique;
- 2) **S'adresser** à l'organisme responsable de l'approbation des activités ou sorties (le conseil d'établissement);
- 3) **Contact**er le Responsable de l'examen des plaintes de la commission scolaire (procédure accessible au : [www.cskamloup.qc.ca](http://www.cskamloup.qc.ca))